

peritise nouvelle. Il fut question de renvoyer l'affaire à une autre session. Me Paillet, appelé dans la chambre du conseil, s'opposa vivement à un renvoi, et, comme la Cour paraissait disposée à ce délai, il s'écria : Madame Lafarge est mourante. Au lieu d'un cadavre, vous en aurez deux !

Il fut alors décidé que MM. Orfila, Devergie et Chevallier seraient mandés à Tulle pour procéder à une expertise nouvelle. A l'audience du 10, M. l'avocat général prit la parole. Son attitude était essentiellement modifiée. Il dit que jusque-là il avait été profondément convaincu de la culpabilité de l'accusée, que le doute ne lui semblait pas possible. Les expertises ont ébranlé cette conviction. Cependant il n'a pas hésité à entourer la justice d'une nouvelle lumière ; car dans cette affaire, où tout était solennel, il fallait que cette femme fut bien aux yeux de tous proclamée non coupable ; l'accusation la première serait heureuse de la reconnaître.

"L'accusation, répondit Me Paillet, vient de faire elle-même son oraison funèbre." Le défenseur protesta une dernière fois contre la nécessité d'une expertise nouvelle, qu'on n'eût certainement pas accordée si, le résultat étant défavorable, l'accusée l'avait demandée. "Acceptons, puisqu'on le veut, dit Me Paillet, une expertise de plus. Puissent les forces physiques de l'accusée, puissent les nôtres y suffire !..."

Tout n'était pas fini, cependant, pour la seconde expertise. Outre les matières organiques, elle avait encore à analyser les substances ou remèdes suspects.

Quant au lait de poule, M. Dubois déclare qu'il contient une quantité considérable d'acide arsénieux. Dans ce qui reste au fond du verre, il y a de quoi empoisonner au moins dix personnes. Il y a de l'arsenic en petite quantité dans l'eau gommée, dans l'eau panée et dans la gomme remise par Emma Pouthier au médecin Fleigiat. Le paquet de poudre de M. Lespinasse est de l'arsenic pur.

Le fait remarquable de cette expertise, c'est l'arsenic trouvé dans la gomme remise par Emma Pouthier. On décide que la boîte spontanément remise par madame Lafarge à cette jeune personne sera également analysée. L'accusée elle-même provoque cette mesure, et les experts y trouvent encore de l'arsenic. L'accusation avait supposé une substitution adroite faite dans le but de préparer une justification. M. l'avocat général obsède de ses adjurations cette timide et sincère personne pour lui faire avouer qu'elle a voulu sauver madame Lafarge en faisant disparaître cette boîte. La naïveté loyale de ce témoin l'emporte sur les soupçons de l'accusation quand la déclaration des experts fait crouler l'hypothèse de M. l'avocat général.

Me Paillet fait remarquer que l'on cherche une diversion et il insiste sur ces faits étranges ; les experts de Brives qui avaient trouvé du poison là où il n'y en avait pas, n'en ont pas trouvé dans cette boîte qui en contenait. De là la supposition gratuite faite par l'accusation de la substitution d'une poudre innocente au poison. Si on n'eût pas trouvé d'arsenic, l'accusation triomphait et suspectait le témoignage d'Em-

ma Pouthier. Au lieu de cela, on apprend qu'en livrant la boîte empoisonnée madame Lafarge ignorait qu'elle contenait de l'arsenic. Ce n'est donc pas elle qui a versé le poison et alors où est la main coupable ?

"M. l'avocat général" : La défense revient sur les soupçons monstrueux qu'elle a déjà lancés. Qu'elle articule donc les faits, qu'elle accuse si elle doit accuser. Désormais il est acquis que la substitution de la boîte n'a pas eu lieu. Cela prouve seulement que Marie Cappelle a opéré avec une audace incroyable.

"Me Paillet" : Madame Lafarge vous répond : "Je ne veux accuser personne ; l'accusation fait trop de mal." Non, notre mission n'est pas d'accuser, nous n'avons qu'à nous défendre. Nous exposons les faits, nous tâcherons de les éclaircir ; nous ferons ressortir les mystères étranges qui nous apparaissent dans les obscurités de ce débat. La conscience du jury fera le reste.

Avec M. Orfila, le ministre public appelait deux savants que recommandait la spécialité de leurs travaux, MM. Devergie et Chevallier. M. Orfila, en leur absence, prit sur lui d'amener M. de Bussy, son préparateur ordinaire, et M. Olivier (d'Angers), médecin plutôt que chimiste et toxicologue. L'expertise allait donc être confiée réellement à un seul homme. Mais cet homme, la défense elle-même l'avouait, c'était le prince de la science, l'homme dont les travaux avaient fait faire à la toxicologie les progrès les plus sérieux. Aussi, depuis le jour où l'intervention de M. Orfila fut réclamée, les débats languirent. On sentait que le procès tout entier dépendait désormais de l'opinion qui serait exprimée par l'illustre doyen de la faculté de médecine de Paris.

M. Orfila et ses deux collègues arrivèrent le 13 à Tulle. Le soir même de ce jour ils commencèrent leurs analyses, qu'ils poursuivirent pendant une partie de la nuit et qu'ils terminèrent dans la soirée du 14. A cinq heures les experts furent introduits. Chacun cherchait anxieusement à lire dans leurs yeux, dans leur attitude, les résultats si impatientement attendus. M. Orfila prit la parole.

A ce moment un orage éclatait sur la ville de Tulle. L'obscurité mystérieuse tout à coup étendue dans la salle n'était dissipée que par les lueurs intermittentes des éclairés. La foudre grondait sourdement et, au milieu de ce dramatique appareil de la nature, la voix grave, habile, un peu emphatique du célèbre chimiste, déroulait ses arrêts funèbres.

"Je vais, dit l'illustre savant, diviser ce que j'ai à dire en quatre parties :
"1o Je démontrerai qu'il "existe de l'arsenic dans le corps de Lafarge."

A cette première déclaration, si explicite, si inattendue, l'auditoire tressaille, madame Lafarge pâlit visiblement et porte la main à son cœur ; une anxiété profonde domine l'assemblée. M. Orfila poursuit :

"2o Que cet arsenic ne provient pas des réactifs avec lesquels nous avons opéré ni de la terre qui entourait le cercueil.

"3o Je montrerai que l'arsenic, retiré par nous, ne vient pas de cette portion arsenicale qui existe naturellement dans le corps de l'homme.

"4o Enfin, je ferai voir qu'il n'est pas impossible d'expliquer la diversité des résultats et des opinions dans les expertises qui ont été antérieurement faites, comparées avec la nôtre."

Il existe de l'arsenic dans le corps de Lafarge. Oui, car une partie de l'estomac, les liquides qui y ont été trouvés et la matière des vomissements, soumis ensemble à la carbonisation par l'acide nitrique, puis, introduits dans l'appareil de Marsh, en ont donné une quantité peu considérable.

Une seconde expérience faite avec une partie du thorax, de l'abdomen, du foie, du cœur, du canal intestinal et du cerveau, a encore fourni une petite quantité d'arsenic.

La portion solide, non dissoute par la décoction dans les deux expériences précédentes, a été incinérée et a fourni une quantité très notable d'arsenic.

Les chairs musculaires, une portion du suaire dans lequel le cadavre était enveloppé, les terres prises au-dessus et au-dessous du cercueil n'en ont pas donné.

L'arsenic ne vient donc pas des réactifs employés ; non, car ces réactifs avaient déjà été employés par les experts de Tulle, et ces experts n'ont pas trouvé d'arsenic. L'acide nitrique a été distillé sur du nitrate d'argent, il ne contenait donc pas d'arsenic. Les terres du tombeau n'en contenaient pas, ou l'a vu et d'ailleurs le cercueil était en bon état.

L'arsenic trouvé venait-il de cette portion arsenicale qui se trouve naturellement dans le corps de l'homme ?

"Il est, dit M. Orfila, reconnu aujourd'hui par mes expériences qui remontent à dix-huit mois qu'il existe naturellement dans les os de l'homme et de beaucoup d'autres espèces d'animaux une infiniment petite quantité d'arsenic, mais il est également reconnu que, par les moyens dont nous pouvons disposer actuellement, jamais on ne retire la moindre trace d'arsenic, ni de l'estomac, ni du foie, ni de la rate, ni des reins, ni du cœur, ni du poulmon de l'homme. Or, nous avons opéré non sur les os, mais sur les organes intérieurs. Ce que nous avons retiré n'est donc pas de l'arsenic normal."

Enfin, si des résultats divers ont été obtenus dans les diverses expériences, c'est qu'il y avait en ici des accidents, un tube cassé par exemple ; là, une portion de matière trop minime soumise à l'expérimentation. Et puis, relativement à la seconde expertise, les difficultés étaient grandes. MM. Dubois père et fils, et Dupuytren, non-seulement agissaient sur une portion de matières trois fois moindre que celle soumise à la dernière série d'expériences, mais encore, ajoutait M. Orfila, "l'appareil de Marsh est un appareil de fraîche date ; il n'a pas encore été parfaitement étudié par tout le monde, et même ceux qui l'ont étudié éprouvent tous les jours des embarras nouveaux pour s'en servir. Ainsi aujourd'hui même, au moment où nous venions de retirer l'arsenic d'un liquide qui en contenait, tout-à-coup, quoique certains que l'arsenic y était encore, nous avons cessé d'en obtenir, et il devait cependant en fournir. Cela tient à ce que la flamme est un peu trop forte, à ce que l'assiette de porcelaine est trop rapprochée ou trop éloignée, à ce